



► VOTRE MAIRIE

Vos démarches d'urbanisme et techniques

➡ LES SERVICES URBANISME ET TECHNIQUE

Un projet, envie de construire, besoin d'agrandir votre maison ? ...

Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller ou vous renseigner en adéquation avec :

- Le PLU Plan Local d'Urbanisme : le dossier complet est téléchargeable sur le site de la Mairie.

Le Service Urbanisme reçoit sur rendez-vous.

Afin de faciliter les démarches d'urbanisme, des fiches techniques sont à la disposition des usagers sur le site internet de la mairie.

Les formulaires nécessaires à l'instruction des demandes d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet du service public.

➡ + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet du ministère de l'équipement :

www.urbanisme.equipement.gouv.fr ou sur www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr

Occupation du domaine public

L'occupation du domaine public est réglementée par l'arrêté n°2018-215 du 27 septembre 2018.

Les conditions et tarifications de l'occupation du domaine public sont fixées par décision n°2020-037 du 28 juillet 2020.

Les formulaires de demande d'arrêté d'occupation du domaine public et de demande d'arrêté de circulation et de stationnement sont téléchargeables sur le site internet de la mairie.

Demande d'autorisation d'urbanisme : vos demandes en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) doivent obligatoirement être transmises de façon dématérialisée via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

L'accès à cette plateforme s'effectue simplement via le portail <https://gnau25.operis.fr/vetrazmonthoux/gnau/#/>

Ce guichet permet de faciliter les démarches d'urbanisme en suivant l'évolution des dossiers directement via le portail.

➡ + D'INFOS

Rendez-vous sur le site internet : www.vetraz-monthoux.fr, rubriques

Démarches et vie pratique - Démarches administratives- Urbanisme et www.service-public.fr



Vétraz
Monthoux



AUTORISATION D'URBANISME

permis de construire
permis d'aménager
permis de démolir
déclaration préalable
certificat d'urbanisme

<https://gnau25.operis.fr/vetrazmonthoux/gnau/#/>

D.I.A

Déclaration d'Intention d'Aliéner

accueil@vetrazmonthoux.fr

ou

par voie postale
(envois toujours acceptés)



Seuls les dossiers dématérialisés enregistrés sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme seront acceptés (les autres supports dématérialisés seront refusés).

Par ailleurs, les usagers du téléservice ne pourront alors communiquer avec l'administration qu'au seul moyen du téléservice et ce jusqu'à l'extinction de la procédure.

Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme au format « papier » est accepté (auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Vétraz-Monthoux ou par envoi à l'adresse suivante : Commune de Vétraz-Monthoux – Service de l'urbanisme – 2 chemin des Erables)

ATTENTION !

Pour tout dépôt sur la plateforme du GNAU, il vous appartient de vérifier que les pièces déposées ont bien été réceptionnées par le service. Vous devez vous assurer de recevoir un AEE (Accusé d'Enregistrement Electronique) qui doit vous parvenir dans un délai de 24 heures. A défaut, veuillez contacter le service urbanisme au 04 50 37 04 28 ou par mail urbanisme@vetrazmonthoux.fr

